

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 4 AOUT

COMPTES ÉTRANGES

Le débat de jeudi au sujet du pari mutuel, ou plus exactement de l'emploi fait des sommes que produit le prélèvement sur ce mode de pari, n'a point été inutile. Il s'est bien terminé par le vote de l'ordre du jour pur et simple qui, pratiquement, ne comporte aucune sanction, mais il a obligé M. Constans et M. Floquet à donner quelques explications intéressantes. Il a permis en même temps de constater l'existence d'une situation qu'on qualifiera avec la plus grande modération, en disant qu'elle est singulière.

Cette situation se résume en ceci : Depuis plusieurs mois, les ministres de l'intérieur ont eu à leur disposition des sommes relativement considérables, dont ils ont pu opérer la distribution à leur gré et sans qu'aucun contrôle sérieux pût être exercé sur l'emploi qu'ils en faisaient. Le ministre appréciait seul le caractère plus ou moins intéressant, plus ou moins bienfaisant, plus ou moins philanthropique de l'œuvre à laquelle il portait intérêt ; il attribuait à celle-ci la somme qui lui plaisait et n'était nullement obligé de contrôler l'usage fait de ses libéralités.

A l'heure actuelle, et même après la discussion de jeudi, on n'a que des données encore un peu vagues sur l'emploi des fonds. On sait qu'il y a eu six cent cinquante mille francs versés à l'Assistance publique et seize cent cinquante mille francs distribués pour diverses destinations. Parmi celles-ci on remarque l'allocation de trois cent mille francs pour les « victimes de l'influenza ». On ne dit point quelles conditions il fallait remplir pour être qualifié « victime de l'influenza » et surtout si la première n'était pas de professer des opinions républicaines ; on ne dit pas si ces secours ont été distribués avant ou après les élections de 1889. Ce seraient pourtant des points intéressants à élucider.

On nous apprend aussi qu'une somme considérable a été dépensée pour assurer à certaines villes des étuves de désinfection. Voilà certes une dépense fort utile, mais on aimerait à savoir si cette subvention n'a pas été accordée à des villes dont on avait intérêt à s'assurer les sympathies au moment d'une élection, ou si on n'a pas montré une sympathie plus chaleureuse pour les villes républicaines que pour les autres. Nous voulons croire qu'il ne s'est rien produit de pareil, mais quelques preuves à l'appui ne seraient pas inutiles.

Le malheur est qu'on ne donne aucune preuve et que nous sommes obligés de nous contenter des affirmations de M. Constans appuyées par M. Floquet. Certes, « la caution est bourgeoise », cependant il y a des esprits malveillants qui ne la trouveront peut-être pas suffisante.

Ce qui fait que le débat a été utile, c'est que non seulement il a contraint le gouvernement à des déclarations qui ont leur prix, mais qu'il a obligé les ministres à promettre la présentation d'une loi qui règlera pour l'avenir l'em-

ploi des fonds disponibles et de ceux qui viendront s'ajouter à la réserve déposée au Crédit Foncier. Cette loi ne sera peut-être pas facile à élaborer, mais ce n'est pas notre affaire. Ce qui est singulier c'est qu'il y ait eu besoin de soulever un débat public pour obliger les ministres à promettre la présentation de cette loi. Il paraît évident que sans cela il aurait continué à accepter d'un cœur très léger la responsabilité qui leur incombait pour le maniement de fonds qui ne leur appartient pas. Ils n'auraient évidemment vu aucun inconvénient à ce que ce commode régime se prolongeât.

Nous ne sommes point d'ailleurs assez naïfs pour éprouver à cet égard la moindre surprise.

Nous voudrions espérer que lorsqu'une commission parlementaire examinera la future loi, elle exigera qu'on lui fournisse des renseignements précis sur les dépenses faites et surtout sur les conditions dans lesquelles elles ont été faites.

Nous voudrions l'espérer, mais comme la commission sera très probablement composée exclusivement de républicains, nous ne l'espérons pas. ERNEST BAUDOIN.

Utilité des Courses de chevaux

A l'occasion de cette discussion, dans un langage où sa fougue humoristique a percé d'une belle façon, M. le comte de Douville-Maillefeu, un républicain radical, a parlé très favorablement des courses de chevaux et de leur utilité.

« M. le comte de Douville-Maillefeu. — Quant à dire que les courses ne servent pas à améliorer la race chevaline, c'est une erreur. Beaucoup de personnes croient que les courses sont une simple distraction. Non, c'est une épreuve. Dans les courses, on essaye les chevaux comme dans les expériences de tir on essaye les canons, en leur demandant leur maximum de résistance.

» Ce sont des étalons et des mères, et ceux qui claquent (On rit) dans les épreuves de deux et de trois ans on les castré et ils ne peuvent plus reproduire. (Exclamations et rires.)

» Je m'étonne de voir que mes collègues ignorent des choses si simples. (Interruptions et rires.)

» Dans cette Chambre, on ne peut pas parler de choses que les petites filles de nos campagnes connaissent. Mais nous faisons cela tous les jours. (Nouveaux rires.)

» Je suis vraiment étonné du singulier état d'esprit de certains de nos collègues. Il n'y a rien de risible dans tout cela. Comment obtenir des reproducteurs de n'importe quel ordre si on n'emploie ces procédés ?

» Je m'arrête. J'espère que mes collègues méditeront ces sujets et qu'ils apprendront que les courses ont pour but de mettre au rancart tout ce qui n'est pas un produit hors ligne. Il est même fort regrettable que cela ne puisse pas se faire pour d'autres produits. (Rires sur un grand nombre de bancs.)

INFORMATIONS

Les projets financiers de M. Rouvier n'ont pas de succès parmi le personnel des employés du commerce et de l'industrie.

En effet, ceux-ci, par l'organe et les soins de leur chambre syndicale, ont fait placarder sur les murs de Paris une affiche qui porte en gros caractères le mot si parfaitement républicain : un scandale, et qui débute ainsi :

« A la suite de compromissions sur lesquelles la lumière n'est pas encore faite, M. Rouvier, ministre des finances, déchirant les engagements publics qu'il avait pris au lendemain des élections municipales, a fait voter par la Chambre, d'accord avec le rapporteur du budget, M. Burdeau, une loi :

» Dégageant de 150/0 les patentes des deux » plus grands magasins de nouveautés et » augmentant de moitié celles des maisons » moyennes. »

» Si l'opinion publique ne proteste pas vigoureusement afin d'empêcher la ratification de ces dispositions iniques, ce serait non seulement un nouveau scandale à ajouter à tant d'autres ;

» Mais ce serait pour le public l'obligation de passer, à bref délai, sous les fourches caudines des grands magasins de Paris, dont la constitution anonyme hâterait l'éclosion du plus formidable des monopoles.

» Ce serait surtout pour les employés la misère à bref délai, car, forcés de quitter les maisons secondaires dont la loi des patentes aurait précipité la ruine, ils en seraient réduits à battre inutilement le pavé, les deux grands magasins ne voulant plus d'eux passé 30 ans ! »

Cette affiche, dont nous venons de donner les principaux passages, était la cause de nombreux rassemblements.

La foule commentait cet écrit en termes fort peu respectueux pour le régime républicain, et assez peu élogieux pour M. Rouvier.

Le Sénat, qui a voté samedi la loi sur les sucres, procédera aujourd'hui à l'examen du projet sur les contributions directes. Mercredi, la Chambre recevra le projet, modifié ou non, et, après un vote d'accord, la session parlementaire sera close. C'est, du moins, ce que l'on affirme.

La Presse publie cette nouvelle à sensation :

« Le palais de l'Élysée était environné, samedi matin, d'un grand nombre d'agents de police secrète et de gardiens de la paix qui étaient placés à toutes les issues du palais.

» On se demandait, dans le quartier du faubourg Saint-Honoré, ce qu'il pouvait bien y avoir de nouveau du côté de la présidence. C'était une énigme pour tous les passants. »

On lit dans le Temps :

« Au cours des poursuites engagées pour détournements dans les magasins de la marine à Toulon, quelques employés ont eu une attitude qui a motivé des mesures disciplinaires de la part de l'autorité maritime. L'un d'eux a été l'objet d'une révocation.

» D'après des dépêches de source privée, ces décisions auraient donné lieu à des manifestations autour de la préfecture maritime, qu'il aurait été nécessaire dès lors de faire garder plus complètement que d'habitude.

» Cet incident n'a dû avoir, d'ailleurs, aucune portée, car aucune dépêche officielle n'est encore parvenue à ce sujet. »

A la dernière heure, l'Agence Havas a transmis aux journaux la dépêche suivante :

« Toulon, 2 août.

» Cette nuit encore, la préfecture maritime a été l'objet d'une grande surveillance. La gendarmerie et la police étaient sur pied.

» On se perd en conjectures au sujet d'une détonation produite par une arme à feu qui a été entendue pendant la nuit dans les environs de la préfecture. On ne croit généralement qu'à une mauvaise plaisanterie. »

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, 3 août 1890.

Le mouvement de hausse s'est accentué sur les rentes. La liquidation est favorable aux acheteurs. Les nouvelles de Bulgarie et de la République Argentine n'ont exercé aucune mauvaise influence sur le marché. Le 3 0/0 finit à 92.85 ; le 4 1/2 0/0, qui vient de détacher son coupon, à 105.55.

Seules, les Sociétés de crédit gardent le statu quo. Le Crédit Foncier est très solide à 1,243, la situation au 30 juin est bonne ; si les prêts hypothécaires sont en diminution, les prêts communaux sont en augmentation. Du reste, les bénéfices des six premiers mois dépassent de 40,385,000 francs ceux de l'année dernière. La Banque de Paris et des Pays-Bas, qui vient d'enregistrer un nouveau succès avec l'opération de l'emprunt de la Daira-Sanich, se négocie à 800. Ce sont là des cours momentanés qui ne peuvent qu'encourager les acheteurs à mettre en portefeuille une valeur des plus estimées à tous les points de vue. La Banque d'Escompte fait 506, méritant certainement des cours meilleurs. Le Crédit Lyonnais est particulièrement ferme à 753. Son bilan au 30 juin, comparé à celui du 31 mai, fait ressortir à l'actif une augmentation d'environ 20 millions sur les comptes courants, les avances sur titres, le portefeuille libre et l'exercice d'une diminution d'environ 3 millions sur le portefeuille-commerce ; au passif l'augmentation se porte sur les dépôts à vue et à échéance fixe, les comptes courants et les comptes d'ordre pour environ 21 millions, le compte acceptations diminue de près de 4 millions.

La Société Générale, trop longtemps stationnaire à 480, cours que ne justifiait plus du tout son excellente situation, s'élève d'un coup à 492 fr. Nous retrouvons la Société de Dépôts et Comptes Courants invariable à 600. La Banque Nationale du Brésil se tient à 609 et verra des cours meilleurs quand la crise sud-américaine sera calmée. Les obligations des Immeubles de France qui sont, comme on sait, remboursables à 1,000 fr., réalisent toutes nos prévisions. Les voilà à 387, cours d'émission, à 50 centimes près. Ce mouvement coïncide avec l'approche du détachement du coupon trimestriel qui échouera le 10 courant.

La Société Française des Immeubles de Saint-Petersbourg est une société anonyme, constituée en France, selon la loi française, au capital de six millions de francs, divisé en 42,000 actions de 500 fr. au porteur, entièrement libérées. Elle est propriétaire à Saint-Petersbourg des halles et marchés de cette ville, sis 3^e arrondissement. Plusieurs maisons de rapport autour des halles appartiennent à la Société. Une dette hypothécaire de 7,173,000 fr. envers le Crédit foncier mutuel de Russie amortissable en 20 années n'est plus que de 6,584,000 fr.

L'amortissement est très rapide et lorsque le revenu sera dans son plein le dividende ne sera pas moindre de 10 0/0, l'actif immobilier sera un jour de 1,100 fr. par action de 300 fr.

Les souscripteurs d'obligations de la Compagnie d'Electricité dont l'émission a eu lieu le 29 juillet dernier, sont invités à effectuer du 7 au 12 août le versement de répartition de 300 fr. sur leurs titres aux caisses où ils les ont souscrits.

Les actions des Etablissements Eiffel sont très recherchées sur le marché. Elles se négocient entre 566 et 570. On sait que la société vient d'être chargée d'importants travaux, sans compter la perspective du Métropolitain.

L'obligation des Chemins Economiques est très solide à 412.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

DISTRIBUTION DES PRIX AUX ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DES FRÈRES

Après la grande et solennelle distribution des prix de Saint-Louis est venue celle de l'École des Frères, non moins solennelle, non moins intéressante. C'est en ces réunions que le dévouement des maîtres reçoit sa plus douce récompense dans le bonheur des élèves et celui de leurs familles.

Dans la grande salle de Notre-Dame-du-Fort a pris place une foule compacte de parents et amis de plus de deux cents enfants. Ceux-ci, groupés sur le théâtre, ont le visage joyeux, et leurs yeux sont fixés sur les couronnes qui bientôt leur seront décernées.

Mais avant de satisfaire cette légitime impatience, l'un des grands s'avance sur la scène et adresse à M. le curé de Saint-Pierre un compliment qui exprime ses sentiments de reconnaissance et ceux de ses camarades.

M. Baudriller, prenant la parole, veut que cette gratitude rejaillisse d'abord sur son vénéré prédécesseur, M. l'abbé Mérit. Il rappelle son dévouement pour l'Œuvre des Écoles chrétiennes et en particulier pour les Frères.

Vous l'avez vu, a-t-il dit, ce prêtre au cœur si bon, à l'âme si délicate, se faire, pendant quinze ans, le protecteur de cet établissement, et vous savez quelles circonstances difficiles entraînaient ses efforts.

C'est lui qui allait de porte en porte, intéressant les familles à cette œuvre capitale entre toutes. Quelques semaines avant sa mort, alors que les forces trahissaient déjà son courage, il mendiait encore le pain destiné à soutenir les Frères. C'est qu'il était pénétré qu'une éducation chrétienne est la base de tout bonheur, de toute prospérité ici-bas. Adressons donc à ce pasteur bien aimé, à ce noble cœur, tous nos remerciements. Du Ciel, où, je l'espère bien, il jouit déjà du bonheur éternel, il me semble l'entendre me dire : « O prêtre, gardez ces enfants, que votre dévouement et

notre amour pour eux grandissent à l'égal des difficultés que vous rencontrerez. »

« Chers enfants, continue M. le curé de Saint-Pierre, nous vous le disons du plus profond de notre cœur, nous ne faillirons pas à cette exhortation. Votre école aura toutes nos prédilections. Nous nous souviendrons de cette parole du Souverain Pontife : Fondez des œuvres, mais attachez-vous surtout à l'éducation des enfants, car là seulement est l'espoir des familles et des sociétés.

» Et vous, chers bienfaiteurs, vous qui nous aidez si largement de vos dons, continuez à ces enfants l'appui de vos aumônes. Nous ne vivons que par vous. A notre tour, nous irons solliciter près de votre cœur généreux ce pain de la morale chrétienne que vous donnez toujours si gracieusement.

» Espérons que quelques âmes, noblement inspirées, assureront par des fondations durables l'existence des Ecoles chrétiennes. Depuis cinquante ans, les bons Frères se sont multipliés et dévoués avec un zèle qui ne s'est jamais démenti, ils ont droit à notre reconnaissance et droit de cité parmi nous. »

Ces paroles ont été chaleureusement accueillies par la salle entière. La distribution des palmes a commencé. L'appellation des lauréats a été entrecoupée par des monologues, des chansonnettes et des morceaux d'harmonie qui ont fait le plus grand plaisir.

L'exécution musicale surtout fait autant honneur au talent et la persévérance du professeur M. Halbert qu'à la bonne volonté des élèves. L'École des Frères compte désormais, parmi ses élèves, des éléments de société musicale dont elle a lieu d'être fière. Déjà, dans les cérémonies religieuses, ces enfants apportent un concours empressé et leurs voix en seront bientôt le plus bel ornement.

Le dessin est également l'objet de soins tout particuliers. Chaque exposition témoigne de progrès toujours croissants, du bon goût des enfants, de leur aptitude, de leurs mains sûres dans la reproduction des dessins linéaires, d'imitation, de lavis, etc.

Les dignes enfants du bienheureux de la Salle trouveront, dans ces succès, une juste récompense de leur zèle, de leur dévouement dans l'éducation et l'instruction des jeunes gens que les nombreuses familles de la ville leur confient.

Voici les noms des élèves qui ont remporté le plus de couronnes :

E. Damiot, Ch. Dron, A. Coudert, P. Ceppe, J. Coudert, L. Pruvost, E. Blandin, A. Chaussepied, F. Tarode, Ch. Ménage, L. Acker, J. Tallois, Eug. Gaumet, E. Frouin, L. Delaunay, Oct. Leroy, Aug. Saulnier, Ed. Manceau, A. Robert, J. Goblet, Ph. Méanteau, Emile Dolbeau, Oct. Derouin, A. Ribert, A. Dujon, Ed. Landat, Aug. Chotard, Georges Derouin, M. Méon, Marcel Forgeau, Ch. Regnard.

empêcher? Ce fut un jour funeste celui où je t'acceptai pour gendre, toi le manufacturier ruiné, le dissipateur débauché, le faussaire, le...

— Taisez-vous ! interrompit Deluzy.

— Mon père, de grâce, soyez calme ! dit Joséphine en prenant les mains de Jolivet : vous vous faites du mal.

— Monsieur, murmura Victoire à l'oreille de son mari, je partirai, mais je vous en conjure, n'oubliez pas ce que vous devez à mon père.

Jolivet, arrivé au paroxysme de la colère, n'écoutait pas les supplications de sa plus jeune fille.

— Laisse-moi, disait-il en se débattant, il faut que ce misérable sache une bonne fois l'horreur et le mépris qu'il m'inspire... Hypocrite, menteur, sans cœur et sans âme, il a fait déjà et il fera encore notre malheur à tous !... Mes pauvres enfants, je suis tombé si bas que je ne peux plus ni vous protéger, ni vous venger ; mais si Dieu entend la prière d'un malheureux vieillard...

Un éclat de rire l'interrompit.

— Ah ! la malédiction classique ! s'écria Deluzy : bravo ! papa Jolivet : ne vous gênez

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Le Conseil municipal de Saumur se réunira demain mardi 5 août, à 7 heures 1/2 du soir.

L'ordre du jour comprend :

- 1° Rapport de la commission des eaux ;
- 2° Rapport de la commission des finances ;
- 3° Aliénation des arbres de la Levée d'enceinte ;
- 4° Affaires diverses.

LES VACANCES JUDICIAIRES

La Cour d'appel et les tribunaux du ressort entreront en vacances le 15 août jusqu'au 15 octobre.

Les audiences de vacation des tribunaux seront consacrées aux affaires civiles et aux ventes. Il ne sera porté aux vacations que les affaires sommaires, qui requièrent célérité, et les affaires correctionnelles.

LES PROCHAINES GRANDES MANŒUVRES

Nous sommes heureux de pouvoir dès maintenant renseigner nos lecteurs sur les grandes manœuvres prochaines.

Il s'agit cette année de manœuvres de division.

Avant le départ définitif, pendant quelques jours, du 3 au 5 septembre, la 35^e brigade opérera régiment contre régiment, mais chaque soir les troupes rentreront à leur casernement.

Du 5 au 8 septembre, toute la 18^e division, concentrée à Château-la-Vallière (133^e, 77^e, 32^e) et à Neuillé-Pont-Pierre (66^e) manœuvrera contre un ennemi simplement figuré.

Du 8 au 13, la division opérera brigade contre brigade.

La grande revue d'honneur avant la dislocation aura lieu à Tours le 13 ou le 14 septembre.

LA TENUE DES DRAGONS

On lit dans le *Progrès militaire* :

« Nous avons récemment formulé un regret du retard apporté à la promulgation de la décision qui doit modifier la tenue des dragons.

» L'observation que nous avons faite était d'autant plus fondée, et la décision immédiate du ministre serait d'autant mieux accueillie, qu'elle est attendue avec la plus vive impatience par les officiers-élèves et les élèves-officiers appelés à quitter l'École de Saumur le 4^e septembre prochain.

» Ces élèves ont, en effet, un très grand intérêt à être fixés de suite, afin de ne pas se voir obligés de faire faire des dolmans qui leur deviendraient inutiles dans quelques mois.

» Puisque la session se prolonge, nous prions le ministre de soumettre la question aux Chambres. Elles auraient encore largement

le temps de régler un détail de tenue qui intéresse à un si haut degré les officiers. Vu l'urgence, il pourrait être traité en deux ou trois jours. »

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Henri-Léon Chemin, jardinier-fleuriste, et Marie-Louise Cagnol, couturière, tous deux de Saumur.

Léonard-Victor Lohier, professeur de rhétorique, de Saumur, et Marie-Joséphine Chemin, sans profession, de Puteaux (Seine).

On nous prie d'insérer la lettre suivante :

« Monsieur le Rédacteur,

» Je lis dans votre numéro du 28-29 juillet un article qui semble dire que toutes les couronnes offertes à M. Ridouard sortaient de la maison Cochet.

» C'est une erreur que je vous prie de rectifier, puisque j'ai fait moi-même celle offerte par MM. les lieutenants d'instruction au malheureux sous-officier.

» Veuillez agréer, etc.

» GAUDIN,

Rue du Portail-Louis, n° 10.

LA TRÉPANATION

A l'Académie de médecine, M. le docteur Vaslin d'Angers a communiqué récemment une étude sur la trépanation tardive.

Après avoir été très longtemps délaissée, cette audacieuse opération est devenue de nos jours plus fréquente et l'on n'en est plus à compter les succès. Mais lorsqu'il s'agit d'une fracture du crâne, doit-on immédiatement procéder à la trépanation ou attendre ? Les avis sont encore partagés.

Pour M. le docteur Vaslin d'Angers, l'expectation est avantageuse. Il expose à l'Académie de médecine trois cas de fracture du crâne pour lesquels il a attendu, avant d'agir, l'explosion des accidents cérébraux. Dès que ceux-ci se sont manifestés, il a pratiqué habilement, rapidement et sûrement la trépanation, enlevé les séquestres, parfois considérables qui comprimaient le cerveau et causaient les accidents, et par cette méthode savamment prudente, il a obtenu la prompte guérison de ses malades.

LES SOUS ÉTRANGERS

Le public ne doit pas s'étonner si on lui a refusé — ce qui est arrivé déjà — et si on lui refuse désormais les pièces de billon étrangères qui encombrant notre commerce.

Jamais les conventions monétaires n'ont été étendues à la monnaie de cuivre, c'était par pure tolérance qu'elle était reçue, et comme la valeur réelle du métal est bien au-dessous de la valeur conventionnelle, le gouvernement a dû appliquer la loi pour éviter l'envahissement progressif de notre marché par les pièces de cuivre étrangères.

La simultanéité de cet orage avec les paroles solennelles que Jolivet venait de prononcer, impressionna tous les assistants. Les femmes pâlirent et se signèrent. Léon poussa un cri d'effroi et courut se réfugier auprès de Victoire. Deluzy lui-même ne put retenir un mouvement brusque, assez semblable à un frisson, et recula d'un pas. Quant à Jolivet, son exaltation devint un véritable délire.

— L'entendez-vous ? s'écria-t-il en indiquant le ciel ; Dieu m'exauce... Dieu parle avec sa grande voix... Impie ! ajouta-t-il en se tournant vers son gendre, tu ne voulais pas croire à la vengeance divine, à la puissance de la malédiction paternelle ; douteras-tu maintenant ? Tu vas expier tes fautes ; les désastres que tu as accumulés sur nos têtes retomberont sur la tienne... Et nous serons tous contents... Nous rirons à notre tour... Nous... nous...

Il ne prononça plus que des paroles sans suite, agita les bras et tomba lourdement sur le tapis.

Une confusion extrême régna dans le salon. Les deux sœurs se précipitèrent pour relever le vieillard, qui avait perdu connaissance. Ne pouvant y réussir, Joséphine mit en branle

LE CHARLATAN

PAR ÉLIE BERTHET

Deluzy, dans son mortel embarras, saisit avec empressement un moyen de faire diversion.

— Ah ! ça, dit-il d'un ton dédaigneux, parce que ce vieux tanneur n'a plus son bon sens, me faudra-t-il supporter ses injures ?

Les deux sœurs se hâtèrent d'intervenir.

— Mon ami, murmura Victoire en joignant les mains, songez, je vous en supplie...

— Monsieur, dit Joséphine avec fermeté, vous devriez montrer plus d'indulgence pour un homme, envers lequel vous avez été si coupable.

Jolivet ne s'apaisait pas.

— Scélérat ! reprit-il avec une véhémence extraordinaire, si ma raison fléchit par moments, n'est-ce pas à la suite des chagrins et des hontes que tu m'as causés ? Ah ! pourquoi cette folie ne m'ôte-t-elle pas la mémoire et la conscience des maux que je suis impuissant à

En conséquence, il a été enjoint aux comptables de ne recevoir sous aucun prétexte et en aucun cas (sic), les pièces de monnaie de billon étrangères, de quelque provenance que ce soit.

ECOLE DE NOTARIAT D'ANGERS

L'inauguration des concours de l'Ecole de notariat d'Angers, fondée par M. Leproust, avocat, sous le patronage de la Chambre des notaires de l'arrondissement d'Angers, a eu lieu le 30 juillet, sous la présidence de M^e Hédelin, notaire à Angers, président de la Chambre des notaires, assisté de MM. Bougère et Daburon, notaires honoraires.

Les résultats constatés par les examinateurs ont été des plus satisfaisants et ont dénoté, parmi les premiers sujets surtout, des études sérieuses et approfondies.

Les deux lauréats ont obtenu la note très bien. Les quatre élèves venant ensuite ont eu la note bien et presque très bien.

C'est un véritable succès qui fait honneur au directeur de cette Ecole de création récente et qui fait présager de l'avenir.

Les récompenses, qui seront ultérieurement décernées, ont été ainsi distribuées :

1^{er} prix, offert par la Chambre des notaires d'Angers. — M. Chaumet, Emile, né à La Guerche de Bretagne (Ile-et-Vilaine), clerc chez M^e Chasle.

2^e prix, offert par la Chambre des notaires de Saumur. — M. Rouault, Emile, né à Terves (Deux-Sèvres), clerc chez M^e Grélat.

1^{re} mention. — M. Cellerier, Paul, né à Beanfort-en-Vallée (Maine-et-Loire), clerc chez M^e Hédelin.

2^e mention. — M. Devers, Charles, né à Saint-Jean-d'Angély (Charente-Inférieure).

La rentrée de l'Ecole aura lieu le 4 novembre prochain.

UN AUDACIEUX ESCROC

Deux notaires du canton de Lusignan viennent d'être victimes d'un audacieux escroc.

Cet individu, âgé de 25 à 30 ans, vêtu en vilainageois aisé, se rend chez M. Z., notaire à X... et lui dit à peu près ces paroles :

« Je m'appelle Louis Martin, je demeure au Petit-B..., commune de Ronillé, je suis fiancé d'aujourd'hui avec M^{lle} Marie R., demeurant au Grand-Br..., dont vous connaissez la famille, et je viens vous prier de vouloir bien vous rendre, le jour de cette semaine qui vous conviendra le mieux, chez le père de ma future pour dresser notre contrat de mariage.

« Comme j'ai besoin d'argent pour la célébration de mes noces, j'ai une pièce de terre de 3 hectares 20 ares, en prairie naturelle, située commune d'Avon, touchant à M. Arnaudon, etc., etc., que vous allez vendre le plus tôt possible. La pièce de terre est de bonne qualité et je suis certain qu'il va se présenter

plusieurs acquéreurs : je crois qu'on fera bien de la vendre à l'adjudication.

« Demain lundi, jour [du marché, nous devons nous rendre à Pamproux pour acheter les bijoux de ma fiancée ; je serais bien content si, dès aujourd'hui, vous pouviez m'avancer la somme de 250 francs pour payer mes bijoux. »

M. M., notaire de la famille de la demoiselle Marie R., prend note des déclarations du jeune homme, et lui promet de se rendre au domicile de celle-ci le jeudi suivant.

D'un commun accord, on décide de faire la vente le 20 juillet, par adjudication, suivant le désir du vendeur. Enfin, le notaire avance au beau fiancé la somme demandée, qu'il retiendra sur le prix de la vente qui devait se faire quinze jours après.

Le jeudi suivant, à l'heure convenue, le notaire est au rendez-vous ; de fiancé point. On trouve bien la demoiselle Marie R., mais elle n'est point fiancée. De plus, elle ne connaît point Louis Martin, et même elle assure n'avoir jamais eu d'amoureux.

On finit par se convaincre qu'on a affaire à un adroit fripon qui a pris ce pseudonyme pour se procurer de l'argent.

Le même jour il s'est présenté chez un autre notaire du canton. Ne l'ayant pas trouvé, il y est retourné deux jours après.

Raconter à celui-ci l'histoire inventée pour celui-là, fut l'affaire d'un instant : Fiançailles, contrat de mariage, vente de la même pièce de terre (imaginaires), achat de bijoux, demande d'argent, tout fut débité avec le même sang-froid que précédemment. Finalement, il réussit à se faire prêter une somme égale à celle prêtée par le premier notaire, laquelle somme devait être retenue sur le prix de vente.

De part et d'autre, les notaires font apposer les affiches ; et comme à Rouillé on trouve rarement à acheter de bonnes prairies naturelles, plusieurs propriétaires des environs s'empres- sent de se rendre au lieu désigné pour visiter ledit immeuble, lequel est aussi difficile à trouver que le vendeur.

Les visiteurs en ont été pour leur peine, les notaires pour leurs fonds.

UN PEU DE MODE

Après la veste sans manches, le succès de la saison sera pour le corsage drapé et croisé sur une chemisette. On l'entoure fréquemment d'une dentelle coquille que l'on peut faire passer sous le bras et retourner derrière.

Le corsage de robe pour jeunes filles se garnit beaucoup de bretelles depuis quelque temps et naturellement, pour rester dans la note de cette année, les bretelles ne doivent avoir comme couleur aucun rapport avec la robe. Il faut trancher comme avec les manches. Ainsi sur un corsage blanc, on mettra des bretelles bleues, ou roses, ou vertes.

provoqué cette scène cruelle... Si mon père meurt, vous en serez responsable.

— Eh ! ma chère, répliqua Deluzy de même en ricanant, s'il meurt, sera-ce par l'effet de mon impatience à supporter ses injures, ou par celui de votre poudre blanche ?

Joséphine le foudroya du regard.

— Souvenez-vous, dit-elle avec énergie, que je vous défends d'approcher de sa chambre.

Et elle se hâta de rejoindre les gens qui portaient le vieux Jolivet. Léon, malgré sa turbulence et son indocilité, ne manquait pas de cœur ; il suivait en pleurant à chaudes larmes et criait :

— Oh ! mon pauvre grand-papa !... On a fâché mon grand-papa !

Deluzy regagna sa chambre. Ses traits, si sombres tout à l'heure, s'étaient éclaircis.

— Ma foi, murmurait-il, si ce vieux venait enfin à tourner de l'œil, ce serait une tannée affaire ! Qui sait ? Attendons à demain... Pourvu que d'ici à demain... Bah ! ce Blaisot n'est qu'un trembleur ; qu'il parte, s'il en a la fantaisie... Je veux savoir si je ne vais pas hériter encore de cent mille écus !

L'orage étant passé, le médecin vint au château, mais n'osa se prononcer sur l'issue

De cette application de ton sur ton, que les couturières du temps jadis eussent déclarée hérétique, il sort des effets assez chatoyants, après tout, pour qu'on excuse l'hérésie. Il est certain qu'au temps passé, on n'eût jamais mélangé, comme nous le faisons aujourd'hui, toutes les couleurs de l'arc-en-ciel dans une seule et même toilette de femme. Mais que n'a-t-on encore pas vu autrefois et qu'on verra de nos jours ?

La guipure, bien que lourde et chaude, revient en faveur. On la porte même beaucoup depuis quelque temps, comme si nous n'étions pas en été. Il est vrai que la saison, jusqu'à ces derniers jours, n'avait rien de bien engageant, mais enfin c'est l'été, et ce qui rappelle les demi-saisons devrait être prohibé.

Les grands chapeaux, à rebords énormes, ont fait leur réapparition ; on les avait vu quelque peu s'éloigner de Paris ; ils y reviennent. Les souliers jaunes se portent de plus en plus et le bluet est décidément la fleur de la mode, voilà tout ce qu'on peut dire de nouveau aujourd'hui. C'est bien peu de chose, mais nous sommes dans la plus morte des saisons. C'est d'ici une huitaine de jours seulement qu'on commencera à s'occuper des nouveautés d'arrière-saison.

ORAGES

L'orage qui a passé vendredi soir sur notre pays sans causer de dommages a été terrible sur d'autres points du territoire français. La foudre a fait de nombreuses victimes humaines et allumé des incendies près d'Angers, à Rouen, Montargis, La Rochelle, Douai, Le Puy, Amiens.

Cet orage a éclaté vers cinq heures à l'ouest de Paris. La pluie, mêlée de grêle, est tombée avec violence pendant une demi-heure environ. Les Champs-Élysées, l'avenue du Bois de Boulogne, ont été véritablement inondés. A de certains endroits, il y avait deux centimètres d'eau. A six heures, le temps s'était remis au beau.

COMPAGNIE D'ORLÉANS Un dimanche à Paris

Train de plaisir à prix réduits

La Compagnie d'Orléans organisera un train de plaisir à prix exceptionnellement réduits, permettant de passer à Paris la journée du dimanche 40 août.

Ce train partira dans la soirée du 9 août. Le retour de Paris aura lieu dans la nuit du 10 au 11 août.

Il prendra les voyageurs en provenance des lignes de Montmorillon à Poitiers, Le Blanc exclu à Port-de-Piles, Poitiers à Tours exclu, Clefs à Longué, La Bohalle à Savonnières, Dissay-s.-Courcillon à Mettray.

Des affiches spéciales placardées dans les localités et les gares indiquent les prix et les heures de passage de ce train.

L'émission des billets cessera le 8 août à 6 heures du soir.

possible de la crise.

Toute la nuit suivante, les deux sœurs veillèrent auprès du malade, et Joséphine pendant la soirée n'avait pas eu une minute pour aller s'assurer si un signal extérieur n'annonçait pas quelque message.

(A suivre.)

Dans un cabinet de consultation :

— Ce que je ressens n'est pas très douloureux, mais extrêmement agaçant... J'ai continuellement des démangeaisons dans les jambes.

— Vous êtes caissier ?

Le petit dernier de Bellebobine a été interrogé l'autre jour sur l'arithmétique :

— Voyons, lui dit l'inspecteur, votre papa a dans sa cave trois barriques de vin contenant chacune trois cents litres. A raison de trois litres par jour, combien de temps dureront les trois barriques ?

— Un mois 1/2, M'sieu...

— Comment, un mois 1/2. Mais, mon enfant, vous ne connaissez pas l'arithmétique.

— C'est bien possible, mais je connais papa.

Après un long séjour au Tonkin !

El-Affroun (Algérie), le 6 décembre 1889. — Souffrant depuis quatre ans de maux d'estomac et de cachexie, suites d'un long séjour au Tonkin, sur le conseil d'un ami, j'essayai vos Pilules Suisses ; au bout de six jours, j'étais bien soulagé et aujourd'hui je suis guéri ; après avoir pris la moitié de ma seconde boîte. Les coliques ont disparu, je digère facilement, enfin j'en suis tout à fait enchanté. Je vous autorise à publier ma lettre.

(Sig. lég.) J.-B. KLOSER, facteur rural.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 3 Août 1890.

Versements de 244 déposants (53 nouveaux), 30,682 fr. 55.

Remboursements, 14,280 fr. 08.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris

Paraissant le samedi de chaque semaine

Sommaire du 2 Août :

TEXTE : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Variété, par G. Lenôtre. — Nos gravures : Les fêtes de Bruxelles ; Beaux-Arts : Un prix de sagesse ; L'Accordée de village de Greuze ; Les ruines de Fort-de-France ; L'extrême Nord de l'Europe ; M. Gautherin ; Le prince Baudouin et la princesse Clémentine ; La statue de Rigaud, à Perpignan. — L'Ecureuil, nouvelle, par R. de Maricourt. — Théâtres, par Hippolyte Lemaire. — Chronique musicale, par A. Boissard. — Echecs, par S. Rosenthal. — Récréations de la famille. — Rébus.

GRAVURES : Beaux-Arts : Le prix de sagesse ; L'Accordée de village. — M. Jean Gautherin. — Le prince Baudouin. — La princesse Clémentine. — Les fêtes jubilaires en Belgique. — Les ruines de Fort-de-France. — Le Nord de l'Europe. — Statue de Hyacinthe Rigaud. — Echecs. — Récréations de la famille. — Rébus.

CONSEILS ET RECETTES.

Voici une recette pour faire un excellent sirop de groseilles qui se conserve très bien.

Il suffit pour cela de laisser fermenter le jus au moins pendant quarante-huit heures, dans une terrine placée dans une cave ; au bout de ce temps, il se sera formé à la surface du liquide une légère couche de moisissure. C'est seulement alors que vous pourrez commencer votre sirop.

Cela dit, voici une formule excellente que nous avons personnellement expérimentée l'année dernière, pour préparer du sirop de groseilles :

Groseilles rouges	40 kilos.
Cerises rouges aigres	4 kilo.
Cerises noires	500 gram.

Ecrasez ces fruits en pressant le plus possible, pour en extraire le jus ; réunissez les deux liquides et placez-les dans un endroit frais pendant quarante-huit heures ; versez alors la masse gélatineuse sur un blanchet humecté, pour faire écouler le suc clair.

Prenez de ce suc 364 parties ; sucre, 636 parties.

Faites chauffer rapidement jusqu'à l'ébullition dans une bassine de cuivre rouge non étamée, et passez.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

ÉPICERIE CENTRALE

Rue Saint-Jean, Saumur

Eau-de-vie blanche pour fruits, préparée avec des alcools extra fins, conservant aux fruits toute la saveur et donnant une liqueur délicieuse.

Marmande	4 fr. 50 le litre.
Montpellier	4 fr. 75 —
Armagnac	2 fr. —

Verre compris.

Remandez

LE PARFAIT GUIGNOLET

2 fr. 40 le litre et 2 fr. 25 par 6 litres.

PAR: BOBET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e LECOMPTE, notaire
à Brézé (Maine-et-Loire).

A VENDRE

Belle Maison de Campagne

Située à Saint-Cyr-en-Bourg, à cent mètres de la gare, Jardin potager, clos de vigne, vastes caves.

S'adresser à M^e LECOMPTE.

A Louer présentement

43, rue Nationale,

MAGASIN

Arrière-Magasin, 1^{er} et 2^e étage
CAVE ET GRENIER

BANQUE GÉNÉRALE

DES

CHEMINS DE FER

et de l'Industrie

Société Anonyme au Capital de 6,000,000 de Francs,
Siège Social: 19, Rue de Londres, Paris

Succursale d'ANGERS

Dans le but de faciliter et de simplifier les opérations de sa clientèle, la BANQUE GÉNÉRALE des CHEMINS DE FER & DE L'INDUSTRIE vient de créer une succursale à

ANGERS
1, Rue d'Alsace

Les clients de la Société pourront à l'avenir effectuer par l'intermédiaire de cette succursale toutes les Opérations de Bourse et de Banque; l'encaissement de leurs Coupons, la vérification des listes de tirage et se procurer tous les renseignements financiers dont ils pourraient avoir besoin.

ABONNEMENTS SANS FRAIS AU
Nouveau Journal Financier
2^e PAR AN

Etude de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié
à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur
de M^e BEAUREPAIRE.

VENTE

Aux enchères publiques

Le SAMEDI 30 AOUT 1890, au Palais de Justice du Tribunal civil de Saumur, à midi,

D'UNE MAISON

ET SES DÉPENDANCES

ET D'UN JARDIN

Situés commune d'Allonnes, occupés par la caserne de la Gendarmerie d'Allonnes.

Location annuelle: 900 fr.

Mise à prix: 5,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements:
1^o A M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière;
2^o Au greffe du Tribunal civil de Saumur, où est déposé le cahier des charges.

Pour insertion sommaire,
André POPIN.

A VENDRE FOIN

première et deuxième qualité, et secondes COUPES de FOIN et SAINFOIN sur pied.

S'adresser à M. BOUVET-LADUBAY, à Saint-Florent. (594)

M^e **BENARDEAU**, notaire
à Vernueil, demandeur
UN CLERC.
Bons appointements.

M^{lle} **Hütt**, Professeur
de Piano & de Chant, demeure maintenant
52, Grand'Rue, à Saumur.

IMPRIMERIE à céder
dans une ville manufacturière du centre de la France. Typographie, lithographie, reliure. Journal bi-hebdomadaire. S'adresser à l'agence Havas, 8, place de la Bourse, aux initiales M. H. C.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison **G. FISCHER**, fondée en 1846,
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison **PLEYEL**,
fournisseur de l'École de cavalerie.

Accords, Réparations, Echanges et Locations de Pianos.

La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.

Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement. Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1^{re} qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

MÉDAILLES ET DIPLOMES D'HONNEUR
AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES

BANDAGES HERNIAIRES

à Vis de Pression ou d'Inclinaison, sans Sous-Cuisses

de **WICKHAM**, Chirurgien-Herniaire

Membre du Jury de l'Exposition Universelle Internationale de 1889,

Rue de la Banque, 16, à Paris

SOULAGEMENT RÉEL et SOUVENT GUÉRISON

Seul dépôt à Saumur, chez M^{me} V^e **LARDEUX**, coutelier et bandagiste
Un employé spécialiste s'occupe de l'application des appareils pour les hommes.

Épicerie Parisienne

RUE D'ORLÉANS, 33, et RUE DACIER, 38

IMBERT ET FILS

HUILE D'OLIVE DE NICE

Qualité extra, le demi kilog, 1 fr. 20; — par 5 kilos, 1 fr. 40, et au-dessus de 20 kilos, 1 fr.

VINAIGRE D'ORLÉANS, pur vin, le litre, 0.70; — très vieux, 0.80.

EAU-DE-VIE BLANCHE, pour fruits, le litre, 1 fr. 50 et 2 fr.

KIRSCH et MARC de BOURGOGNE, 2 fr. et 2 fr. 50.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CH. FAY, Inventeur

9, Rue de la Paix, PARIS

Et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

SE DÉFIER DES IMITATIONS
ET CONTREFAÇONS

VELOUTINE

CH. FAY, Inventeur

9, Rue de la Paix, PARIS

Et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

EXIGER LA MARQUE DE FABRIQUE
ET LE TIMBRE DE GARANTIE DE L'UNION DES FABRICANTS.

CHEMINS DE FER --- GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Expr. soir	Omn. soir
Paris				7 55	12 50	7 55	8 30	11 25	
Chartres	6			9 34	10 12	2 51	9 41	10 12	1 33
Château-du-Loir	10 13			12 22	1 58	6 35	12 28	1 8	4 51
Noyant-Méon	11 20			1 5	3 8	7 40	1 13		5 54
Limiers-Bouton	11 29				3 17	7 49			6 4
Vernantes	11 43				3 30	8			6 14
Blou	11 54				3 41	8 10			6 24
Vivry	12 2				3 49	8 17			6 31
SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)	12 15			1 38	4 2	8 29	1 48	2 22	6 42
(départ)	12 23			1 44	4 14	8 34	1 54	2 28	6 53
Nantilly (arrivée)	12 31				4 22	8 41			7
SAUMUR (Etat)									
(arrivée)	12 41				4 34	8 51			7 11
(départ)		8 34	10 37		4 41	8 30			6 50
Nantilly (départ)		8 37	10 44		4 23	8 43			7 3
Chacé-Varrains		8 47	10 52		4 29	8 49			7 9
Brézé-Saint-Cyr		9 11			4 37	8 56			7 17
Montreuil-Bellay		9 41	11 24		2 45	4 57	9 14	2 25	2 59
Thouars			11 57		2 44	5 51	9 40	2 52	3 28
Niort			3 58		4 30	8 42		4 40	5 20
Saintes					6 24	11 52		6 22	7 53
Bordeaux					9 52	4 48		9	11 13

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Mixte soir	Omn. matin	Mixte soir	Expr. soir	Expr. soir
Bordeaux				5 40		8 20			3
Saintes				7 12	9 9	11 39	5 13		6 40
Niort	5 25			9 42	10 51	2 37	4 5	5 35	8 10
Thouars	8 35	6 5		12 12	12 45	1 35	4 15	8 40	10 10
Montreuil-Bellay	9 40	6 57		1 7	2 37	5 1	9	10 32	11 15
Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 18			2 51	5 16	9 41		
Chacé-Varrains	10 11	7 27			2 58	5 24	9 50		
Nantilly (arrivée)	10 16	7 32			3 3	5 29	9 55		
SAUMUR (Etat)									
(arrivée)	10 22	7 45			3 13	5 42	10 3		
(départ)		7 25	11 25		2 52	5 20			
Nantilly (départ)		7 36	11 36		3 4	5 31			
SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)	7 47	11 44	1 34		3 12	5 39		10 59	11 46
(départ)	7 57	11 54	1 39		3 16	5 43		11 7	11 53
Vivry	8 11	12 10			3 28	5 57			
Blou	8 20	12 19			3 36	6 6			
Vernantes	8 33	12 33			3 47	6 19			
Limiers-Bouton	8 46	12 45			3 58	6 31			
Noyant-Méon	9 1	12 58			2 45	4 10	6 45		11 44
Château-du-Loir	10 22	2 4			2 55	5 22	7 58		12 33
Chartres	2 47				5 56	9 26	12 4		3 26
Saintes	5 50				7 30	11 50	2 27		5 40
Bordeaux									5 45

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. soir	Mixte soir
Saumur	7 52	11 46	4 31	Chinon	7 41	4 34	9 5
Port-Boulet	8 40	12 20	6 50	Port-Boulet	8 10	4 56	9 45
Chinon	9 4	1	7 14	Saumur	9 4	7 6	10 32

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Mixte soir
Poitiers	6 5	6 45	12 53		
Moncontour	7 41	10 47	2 42		
Loudun	8 42	1 39	3 56		
Montreuil (ar.)	9 19	3 21	4 35		
(départ)	6 50	9 27	4 20	4 59	9 30
la Vaudelnay	7 2	9 39	4 46	5 10	9 43
Baugé	7 14	9 51	5 30	5 21	9 56
Doué	7 22	9 58	6 16	5 29	10 5
Martigné	7 45	10 20	7 5	5 49	10 30
Angers	9 12	11 45	10 7	7 12	

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Omn. soir
Angers	4 40		7 30	11 48	6 30
Martigné	6 1	8 26	11	1 12	8 4
Doué	6 24	8 55	11 54	1 35	8 13
Baugé	6 32	9 5	12 16	1 44	8 28
le Vaudelnay	6 39	9 13	12 34	1 51	8 37
Montreuil (ar.)	6 48	9 26	12 51	2 1	8 54
(départ)	7 38		1 26	2 21	9 17
Loudun	8 24		4 14	3 10	10 14
Moncontour	8 56		6 10	3 43	10 49
Poitiers	10 33		10 10	5 22	12 17

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Direct mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir
Nantes	11 55		8 25	8 55	12 7	3 10	
Angers	2 19	6 30	10 29	12	2 57	5 10	
La Mérité	2 52	7 10	10 51	12 37	3 42		6 10
Les Rosiers		7 19	10 58	12 46	3 52		6 23
St-Clément		7 26		12 53	3 59		6 32
St-Martin		7 33		12 59	4 7		6 41
Saumur ar.	3 22	7 46	11 13	1 11	4 20	5 53	6 58
(départ)	3 26	7 52	11 16	1 15	4 31	5 56	7 3
Varennes		8 5	11 26	1 27	4 45		7 21
Port-Boulet	3 50	8 20	11 35	1 38	5 1	6 43	7 39
Langeais	4 23	8 59	11 55	2 12	5 46	6 35	8 30
Tours ar.	5 2	9 42	12 33	3 51	6 35	7 14	9 52
Paris ar.	10 39		4 48	10 46	2 35	11 58	

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

STATIONS	Expr. soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte matin	Direct mixte soir
Paris	8 35	9 40	11 25	12 45	11 20	9 10	12 30
Tours	1 23	5	7 15	10			